

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20250902-M54-2025-DE
Date de télétransmission : 04/09/2025
Date de réception préfecture : 04/09/2025

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL N°54-2025
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, également convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Martine BASSAGANAS à Mme Maguy GAGO et M. Auguste BOTTIN à M. Marcel COSTE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Motion de soutien à la reconnaissance du catalan comme langue officiel de l'Union Européenne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le catalan est une langue parlée par plus de 10 millions de personnes en Europe, parmi lesquelles de nombreux citoyens de la Catalogne Nord, la majeure partie du département des Pyrénées-Orientales.

Considérant que le catalan est reconnu comme langue co-officielle dans plusieurs régions d'Espagne, notamment en Catalogne, aux îles Baléares et dans la Communauté valencienne, ainsi que dans le Nord de la Sardaigne en Italie, et qu'il est langue officielle de l'Etat d'Andorre, qu'il est par ailleurs protégé par la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Considérant que le gouvernement espagnol a présenté une demande officielle à l'Union européenne afin que le catalan soit reconnu comme langue officielle à part entière au sein des institutions européennes.

Considérant qu'une telle reconnaissance renforcerait la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et constituerait un acte de justice envers les locuteurs de cette langue historique et millénaire.

Le conseil municipal, où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

EXPRIME son soutien à la demande de reconnaissance du catalan comme langue officielle de l'Union européenne.

INVITE Le Gouvernement de la République française à soutenir cette demande auprès des institutions européennes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature
numérique de JEAN-
CLAUDE TORRENS ID
Date : 2025.09.04
12:22:01 +02'00'

Jean-Claude TORRENS